

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 074-217401074-20260605-29_2026-DE



Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	

Date de convocation :
29 mai 2026

Date d'affichage :
29 mai 2026

Objet
N° 29/2026
Elections sénatoriales:
désignation du délégué et
des suppléants

De la commune de DROISY

Séance du 05 juin 2026 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. REY Pierre-Alain

Étaient présents :

Pierre-Alain REY, Régis RACINEUX, Laura CASTELAIN, Olivier BALDI, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Julie PEIGNOT, Zubeyde KILINC YALCINKAYA, Hugo BALDI, Océane FORESTIER, Lucas FORESTIER.

Excusé(e)s : Julie PEIGNOT

Pouvoirs donnés: Julie PEIGNOT à Pierre-Alain REY

Secrétaire de séance :

Mme CASTELAIN Laura

M. le Maire expose à l'assemblée que les Conseils municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

La population municipale détermine à la fois le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin (majoritaire ou liste).

- Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil municipal [effectif légal déterminé par l'article L. 2121-2 du CGCT (L. 284)], soit pour Droisy 11 membres.
- Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.
- Le vote à lieu sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un (1) délégué titulaire et trois (3) délégués suppléants.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 par lequel sont constitués les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu la circulaire préfectorale datée du 6 mai 2026

Vu l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026

Considérant que la désignation des délégués titulaires et celle des délégués suppléants a lieu séparément.

Considérant que le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Composition du bureau électoral :

M. Le Maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes.

1. Sont candidats « délégués titulaires » :

- M REY Pierre-Alain
- Mme Zubeyde KILINC YALCINKAYA

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- | | |
|--------------------------------|--------|
| - M REY Pierre-alain | 7 voix |
| -Mme Zubeyde KILINC YALCINKAYA | 3 voix |

Est élu « délégué titulaire » :

- M REY pierre-Alain

2. Sont candidats « délégués suppléants » :

- Mme Zubeyde KILINC YALCINKAYA
- M Olivier BALDI
- Mme CASTELAIN Laura

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 2

Suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- | | |
|---------------------------------|--------|
| - Mme Zubeyde KILINC YALCINKAYA | 9 voix |
| - M BALDI Olivier | 9 voix |

- Mme CASTELAIN Laura

Sont élus « délégués suppléants » :

- Mme Zubeyde KILINC YALCINKAYA
- M BALDI Olivier
- Mme CASTELAIN Laura

appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le 27 septembre 2026.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 06 juin 2026.

Le Maire

